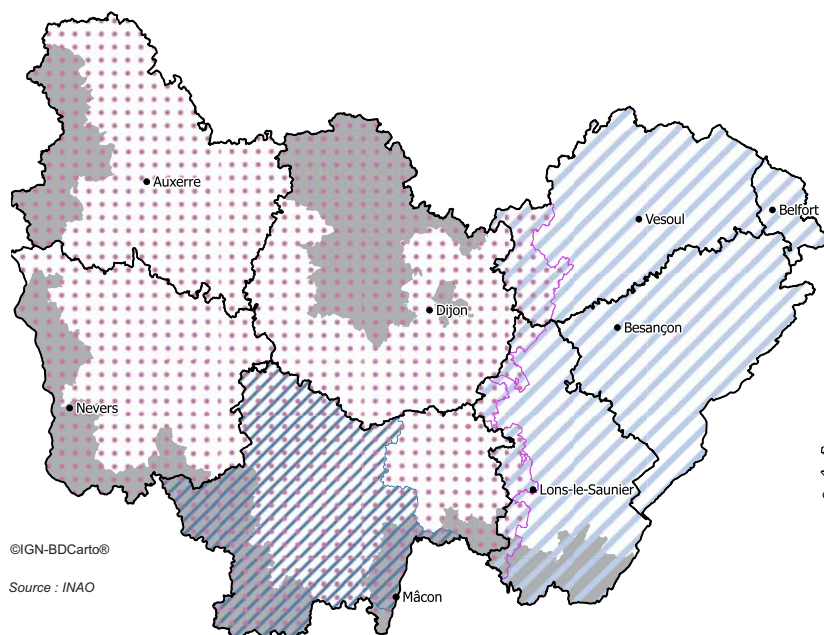




Des IGP sur tout le territoire, des AOP surtout en Saône-et-Loire



IGP Viande de boucherie

Porc de Franche-Comté

IGP Volailles

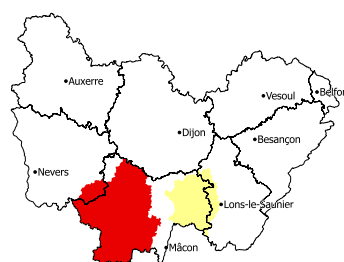
Volailles de Bourgogne
Volailles du Charolais

Autres IGP viande

Boeuf charolais du Bourbonnais, Agneau du Bourbonnais, Porc d'Auvergne, Volailles d'Auvergne, Volailles de l'Orléanais, Volailles du Berry, Volailles du Forez, Volailles du Gâtinais, Volailles du plateau de Langres, Volailles de l'Ain

IGP Charcuterie

Saucisses de Morteau et Jésus de Morteau
Saucisses de Montbéliard



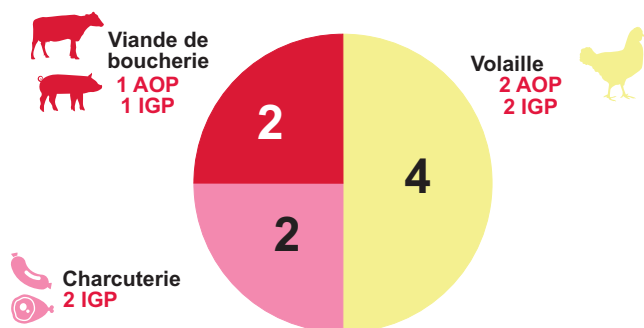
AOP Viande de boucherie

Boeuf de Charolais

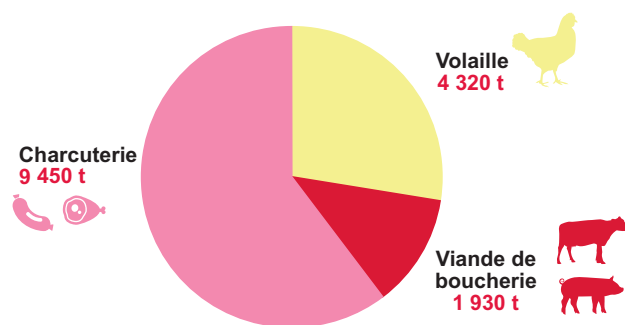
AOP Volailles

Volaille de Bresse ou Poulet de Bresse, Poularde de Bresse, Chapon de Bresse
Dinde de Bresse

NOMBRE ET NATURE DES PRODUITS CARNÉS SOUS IG



VOLUME COMMERCIALISÉ PAR TYPE DE PRODUIT CARNÉ SOUS IG



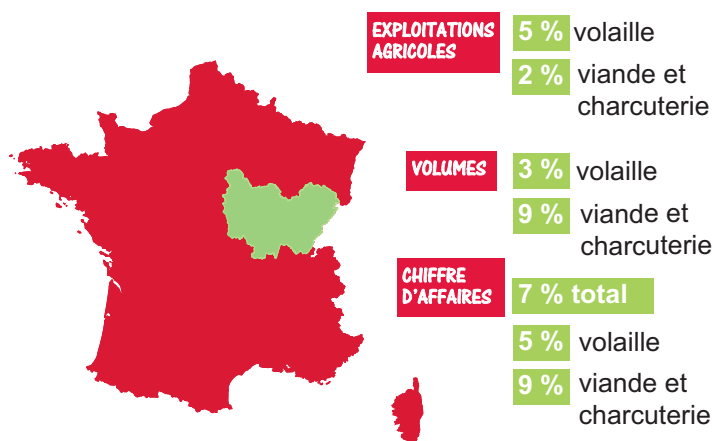
CONTRIBUTION DANS L'AGRICULTURE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

2 % des exploitations agricoles ayant des bovins dans la région sont habilitées à produire sous IG.
46 % des exploitations agricoles ayant de la volaille et de la dinde sont habilitées à produire sous IG.
86 transformateurs sont habilités dont :
- 36 sites de transformation en charcuterie,
- 8 abattoirs en viande de boucherie et de charcuterie,
- 42 abatteurs en volaille dont éleveurs abatteurs.



POIDS DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN FRANCE

Dans la filière viande nationale sous indication géographique, la région Bourgogne-Franche-Comté représente :





Filière viande

La Bourgogne-Franche-Comté se distingue avec trois AOP viande : deux en volaille et une en viande bovine, ce qui la place en tête des régions françaises pour son nombre d'AOP en viande fraîche.

L'AOP Volaille de Bresse, la plus ancienne des appellations d'origine en agro-alimentaire

L'appellation Volaille de Bresse (aujourd'hui AOP) a été reconnue en 1957. L'aire d'appellation se situe en Bresse, principalement en Saône-et-Loire et dans l'Ain. La renommée de ce produit a contribué à asseoir la réputation hautement gastronomique de la région Bourgogne. L'AOP Dinde de Bresse, quoique confidentielle et produite uniquement pour la période des fêtes de fin d'année, a été la deuxième appellation viande reconnue en Bourgogne-Franche-Comté en 1976.

L'AOP Bœuf de Charolles, l'une des quatre AOP viande bovine en France

L'appellation Bœuf de Charolles a obtenu sa reconnaissance nationale en 2010. Avec des volumes encore réduits (près de 500 tonnes produites en 2015) et environ 150 producteurs engagés, son potentiel de développement est important. En

2016, les tonnages produits ont progressé de près de 20 %. L'aire d'appellation se situe principalement dans l'ouest de la Saône-et-Loire.

Une dynamique charcutière très forte en Franche-Comté avec trois IGP

Près de 10 000 tonnes de charcuterie sont produites chaque année sous IGP : la Saucisse de Morteau (ou Jésus) et la Saucisse de Montbéliard, réparties entre 215 opérateurs régionaux. Ce tonnage représente 22 % du volume en IGP national. Les aires de production se superposent et couvrent les quatre départements de Franche-Comté. Cette dynamique est confortée par l'IGP viande fraîche Porc de Franche-Comté qui couvre également la même aire de production avec une dizaine de producteurs de porcs.

Deux IGP également en volailles

La Bourgogne-Franche-Comté compte deux IGP volailles : Volailles de Bourgogne et Volailles du Charolais pour un volume de près de 2 900 tonnes produites en 2015. L'aire de production de l'IGP Volailles du Charolais occupe l'ouest de la Saône-et-Loire, tandis que l'IGP Volailles de Bourgogne couvre les quatre départements bourguignons.

VOLUME COMMERCIALISÉ SOUS IG

Produits	Indication géographique	Année de reconnaissance IG	Année du cahier des charges en vigueur	En tonnes pour l'année 2015
Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau	IGP	2000	2013	4 800
Saucisse de Montbéliard	IGP	2010	2012	4 650
Volailles de Bourgogne	IGP	1996	1996	2 322
Porc de Franche-Comté	IGP	2008	2013	1 460
Volaille de Bresse ou Poulet de Bresse, Poularde de Bresse, Chapon de Bresse	AOP	1957	2014	1 380
Volailles du Charolais	IGP	1996	1996	548
Bœuf de Charolles	AOP	2010	2014	470
Dinde de Bresse	AOP	1976	2014	69

QUELQUES PRECISIONS

- Les tonnages et chiffres d'affaires 2015 des produits carnés sous IG sont calculés sur l'ensemble des opérateurs de ces IG, qu'ils soient situés ou non dans la région.
- Pour les données régionales, les exploitations prises en compte sont :
 - Les exploitations « ayant des volailles de chair » correspondent aux élevages de poulets de chair et coqs, dindes, dindons et pintades de plus de 250 têtes.
 - Les exploitations « ayant des bovins » correspondent aux élevages possédant plus de 10 vaches nourrices.
- Les IGP Boeuf charolais du Bourbonnais, Agneau du Bourbonnais, Porc d'Auvergne, Volailles d'Auvergne, Volailles de l'Orléanais, Volailles du Berry, Volailles du Forez, Volailles du Gâtinais, Volailles du plateau de Langres, Volailles de l'Ain n'ont pas été retenues dans cette fiche car moins de 20 % des opérateurs sont localisés dans la région.